



## dossier de surendettement

Par **bacqueville**, le **09/03/2010** à **18:28**

bonjour, mon amie a dû déposer un dossier de surendettement avec mise sous curatelle, par la banque de France, ma question ...est ce la banque de France qui va saisir ses biens et les revendre ? ou va t-elle faire l'avance pour payer ses créanciers ? (ce qui peut être lui laisserait du répit) merci

Par **001**, le **09/03/2010** à **19:58**

bonjour,  
il n'appartient pas à la BDF de vendre les biens d'un particulier. si madame n'a pas de capacité de remboursement, la commission proposera soit un gel des dettes ( moratoire ) soit une procédure de rétablissement personnel. dans ce dernier cas, la vente des biens du débiteur est laissée à l'appréciation du jex.